



ENVIRONNEMENT

Fiche numéro 09/01

Contrats » ENPI/2014/ 353-950
ENPI/2014/ 355-439



Dépollution du lac de Bizerte : l'UE s'engage

Avec le ministère de l'environnement tunisien, l'UE relève le défi de la dépollution du lac de Bizerte, pour de meilleures conditions de vie.

→ CONTEXTE

Le lac de Bizerte est un lac côtier ouvert vers la Méditerranée et connecté au lac d'Ichkeul, vaste zone humide, fragile, classée réserve de la biosphère par l'UNESCO. En aval du lac de Bizerte se trouve la ville homonyme qui compte 135 000 habitants. Ce pôle économique important, doté d'un port de commerce, se situe dans une région très industrialisée. L'activité humaine est à l'origine d'une pollution néfaste aux citoyens et à l'écosystème local, côtier et marin. C'est pourquoi la dépollution intégrée du lac est à l'agenda du gouvernement tunisien depuis 2004. Elle s'intègre dans l'initiative de dépollution de la Méditerranée « Horizon 2020 » appuyée par les ministres de l'Environnement dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

Premier projet lancé par l'UpM, cette action a été inaugurée le 1er novembre 2016 par Federica Mogherini, Haute représentante pour la politique étrangère et vice-présidente de la Commission, Youssef Chahed, chef du gouvernement tunisien et Fathallah Sijilmassi, SG de l'UpM. Ce projet réunit la BEI, la BERD et l'UE, avec des prêts de 40 et 20 M€ respectivement, un don de l'Union européenne de 15 M€ via la Facilité d'Investissement Voisinage et 16 M€ apportés par la Tunisie.

→ OBJECTIFS

Pour réussir le chantier de la dépollution du lac de Bizerte et ainsi améliorer l'environnement et les conditions de vie, le projet s'est fixé quatre objectifs :

- Elimination/réduction des rejets polluants et des émissions aériennes dans le bassin versant du lac ;
- Création d'emplois, via les chantiers du programme, puis, une fois le lac dépollué, dans la pêche, l'aquaculture et le tourisme ;
- Implication des acteurs locaux dans le dé-

veloppement durable de la région par une participation aux décisions et l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement ;

- Renforcement du cadre institutionnel et sa capacité à mener une politique nationale de protection de l'environnement et à dialoguer avec les citoyens autour d'un plan régional à long terme.

→ MISE EN ŒUVRE

Le programme agit dans quatre secteurs: les eaux usées, les déchets solides, la pollution industrielle et la pollution diffuse. Sur le terrain, le projet réalisera une multitude d'interventions, dont la mise à niveau des industries les plus polluantes, à savoir les entreprises publiques El Fouledh (sidérurgie), les Ciments de Bizerte et la STIR (raffinage). Cette composante seule devrait absorber 41% du budget. L'Office national de l'assainissement réhabilitera environ 100 km du réseau public d'assainissement et installera 150 km supplémentaires. Trois stations d'épuration (Bizerte, Menzel Bourguiba, Mateur) seront mises à niveau pour assurer un processus épuratoire des eaux usées conforme aux normes.

Concernant le volet institutionnel, le financement européen vise à renforcer les administrations et agences chargées de l'environnement : consultation du public, suivi de la pollution. Un budget est aussi prévu pour la recherche, l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et le financement de projets locaux, via des appels à propositions. Pour la mise en oeuvre, une unité de gestion, constituée de cadres du Ministère de l'environnement et du développement durable est mise en place à Bizerte. Elle est appuyée par une assistance technique qui assure en même temps la qualité des travaux et veille au respect des engagements pris par les acteurs du projet. Dans l'esprit de la charte du développement durable du lac de Bizerte signée le 8 juin 2012, le projet assure une participation active des habitants de la région.

↓
ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL



Union pour la Méditerranée
Union for the Mediterranean
الإتحاد من أجل المتوسط



RÉGION

» Bizerte



PÉRIODE D'EXÉCUTION

» 96 mois
31 décembre 2014
31 décembre 2022



BUDGET

91 millions €

» Instrument
Blending Facilité
d'Investissement
pour le Voisinage
» Part UE
15 millions €
16,5 %



BÉNÉFICIAIRE

» Ministère
de l'Environnement
et du Développement
Durable



MISE EN ŒUVRE

» BEI
» BERD



site internet
www.eib.org
contact
f.benamor@eib.org